

222C0345
FR0000120321-FS0085-DER21

11 février 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

**Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
(articles 234-8, 234-9, 5° et 234-10 du règlement général)**

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

L'OREAL
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 11 février 2022, la famille Bettencourt Meyers¹ a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 février 2022, les seuils de 1/3 du capital et des droits de vote de la société L'OREAL et détenir 185 715 079 actions L'OREAL représentant autant de droits de vote, soit 34,69% du capital et des droits de vote² de cette société³, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Téthys SAS	152 514 292	28,49
Françoise Bettencourt Meyers	33 182 455	6,20
Jean-Pierre Meyers	15 332	ns
Jean-Victor Meyers	1 500	ns
Nicolas Meyers	1 500	ns
Total famille Bettencourt Meyers	185 715 079	34,69

Ce franchissement de seuils résulte de la réduction du nombre total d'actions et de droits de vote de la société L'OREAL suite à l'annulation de 22 260 000 actions L'OREAL qui avaient été rachetées auprès de la société Nestlé⁴.

2. Le franchissement en hausse des seuils de 1/3 du capital et des droits de vote de la société L'OREAL par la famille Bettencourt Meyers a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite dans D&I 221C3388, mise en ligne sur le site de l'AMF le 8 décembre 2021.

¹ Composée de Mme Françoise Bettencourt Meyers, de MM. Jean-Pierre Meyers, Jean-Victor Meyers et Nicolas Meyers, ainsi que de la société Téthys SAS, elle-même contrôlée par le groupe familial Bettencourt Meyers.

² Etant précisé que la famille Bettencourt Meyers s'est engagée à ne pas exercer ses droits de vote au-delà de 33,33% jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2024 (cf. D&I 221C3388 du 8 décembre 2021).

³ Sur la base d'un capital composé de 535 412 372 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment communiqué de la société L'OREAL du 9 février 2022.